

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

05.05.2017

L'an deux mille dix-sept et le dix sept mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian (Proc), Maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU (Proc), Mmes GERARD, Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, Mme LIVOTI, Mme TOUZANNE, M PIZZATO (Proc), Mmes AIMONE-CAT, M. ROUCH.

Absents excusés : M. AMOUROUX (Proc.M.PIZZATO), Mme DALLA-ZANNA (Proc M. SANS) Mme CAHUZAC (Proc. M. RAMEAU)

D.C.M. 5.6

Transformation de deux postes de non titulaire à temps non complet en deux postes de titulaire à temps non complet.

Absente : Mme TONELLO

Monsieur PIZZATO Jean-Luc a été élu secrétaire.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Loi n°2012-347 du 12 Mars 2012 et le Décret n°2016-1123 du 11 Août 2016 permet à des agents en Contrat à Durée indéterminée d'être titularisés.

Deux agents de la Commune sont éligibles. Un programme pluriannuel a été soumis à l'avis du le Comité Technique Paritaire qui a émis un avis favorable à l'ouverture de 2 postes d'adjoint Technique à temps non complet au titre de l'année 2017, l'un à 25 heures, l'autre à 24 heures.

OUI l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

D E C I D E

- de supprimer deux postes de non titulaire à temps non complet ;
- d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique à temps non complet d'une durée de 24 heures hebdomadaires ;
- d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique à temps non complet d'une durée de 25 heures hebdomadaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **22.05.2017**

Pour copie conforme,

En Mairie, le 1^{er} juin 2017

Le Maire,

